#### EPREUVE D'EXERCICES D'APPLICATION 2010 ZONE SUD

#### PROPOSITIONS DE REPONSES

## **Question N° 1:**

Dans les 2 réactions de filiation, le nombre de protons diminue de 1 unité dans les noyaux successifs ; puisqu'il ne s'agit pas d'une émission  $\beta^+$ , les transformations ne peuvent s'expliquer que par le **mécanisme de capture d'un électron périphérique** ; les réactions s'écrivent :

$${}^{123}_{55}Cs + {}^{0}_{-1}e \rightarrow {}^{123}_{54}Xe + v_e$$

$${}^{123}_{54}Xe + {}^{0}_{-1}e \rightarrow {}^{123}_{53}I + v_e$$

Le réarrangement électronique périphérique donne des émissions de photons X.

## Question $N^{\circ}$ 2:

Soit t = 0 l'instant de la préparation et  $a_0$  l'activité de la préparation à prévoir ; au moment de l'injection, t = 2 heures l'activité doit être  $a_i = 3.7$  MBq. La période de l'iode 123 est T = 13 heures

L'équation de décroissance 
$$a_i = a_0 e^{-\ln 2\frac{t}{T}}$$
 conduit à :  $\mathbf{a_0} = a_i e^{\ln 2\frac{t}{T}} = \mathbf{4,116} \, \mathbf{MBq}$ 

# Question $N^{\circ}$ 3:

a) – la masse m d'iode 123 se calcule par la relation :  $m = \frac{M_A aT}{N_A In2}$  dans laquelle  $M_A = 123$  g.mmol<sup>-1</sup>,

$$a = 3,7.10^6 \text{ Bq}$$
,  $T = 13*3600 \text{ s. et N} = 6,02 \cdot 10^{23}$   
On obtient  $\mathbf{m} = 5,10 \cdot 10^{-11} \mathbf{g} = 51 \mathbf{pg}$ 

b) – au temps t = 5 h, l'activité de la totalité de la dose injectée correspond à :

a (MBq) = 
$$3.7e^{-\ln 2\frac{t}{T}}$$
 = 2,83 MBq

Comme il n'est mesuré que 283 kBq, on en déduit que **le taux de captation de la thyroïde est 10 %** 

## Question $N^{\circ}$ 4:

Si tout l'iode 123 (100%) avait été organifié donc immobilisé, 2 heures après la scintigraphie on  $\ln^{2} \frac{2}{2}$ 

devrait avoir une activité égale à  $283.10^3 e^{\ln 2\frac{2}{13}} = 254.10^3 \text{ Bq}.$ 

Comme 60 % de l'iode 123 a été déplacé, on en déduit que 40% seulement est organifié, ce qui représente une activité, en kBq, de 254 \* 0.4 = 102 kBq.

\*Important : Les propositions de réponses sont données à titre indicatif. Elles n'ont rien d'impératif pour les jurys des concours d'internat en pharmacie qui restent souverains et libres d'établir les grilles de correction et de cotation comme ils le souhaitent.